

## POSTULAT

### **du député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant des centres de jour pour favoriser le maintien à domicile (12.11.2009) 1.048**

Le vieillissement de la population est un défi important que nous devons relever. Pour donner une réponse favorable à la fois aux personnes concernées et aux finances publiques, la nécessité de développer le maintien à domicile n'est plus contesté. Le Département des finances, des institutions et de la santé ne dit rien d'autre en affirmant que le nombre de lits à créer en EMS dépendra ces prochaines années des mesures qui seront prises au niveau du maintien à domicile. L'ouverture de foyers de jour (et de nuit) fait partie de ces initiatives positives.

Une subvention de 45 francs par jour et par personne aide les structures d'accueil à la journée à offrir un service de qualité à un prix abordable. Si cette aide est suffisante pour des foyers accueillant des personnes âgées relativement autonomes, elle est insuffisante pour des centres de jour qui s'occupent de personnes touchées par des maladies invalidantes telles que l'Alzheimer. En effet, ces malades nécessitent un encadrement plus important et plus spécifique. Actuellement, un seul centre spécialisé de ce type existe en Valais, les Acacias à Martigny, qui peine année après année à trouver des solutions pour combler ses déficits. D'autres initiateurs se sont découragés devant les difficultés financières. Pourtant, ces centres de jour s'occupant de personnes souffrant des démences les plus aiguës jouent un rôle dans le maintien à domicile. Ils sont une aide, tant pour les personnes elles-mêmes qui peuvent rester plus longtemps dans leur milieu familial, que pour les familles qui assument leur lourde prise en charge. Donner aux familles la possibilité de placer leur proche dans un foyer un, deux ou trois jours par semaine, c'est leur garantir les plages de récupération indispensables qui leur permettront d'éviter ou de retarder le moment du placement de leur parent en EMS.

Par cette intervention, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'étudier des mesures pour permettre la survie des Acacias et favoriser l'ouverture d'autres centres de jour dans toutes les parties du canton. Une mesure possible pourrait être d'augmenter la subvention de 45 francs par jour et par personne pour les foyers spécifiques qui accueillent des personnes atteintes de démences aiguës.

Nous demandons aussi au Conseil d'Etat d'être particulièrement attentif, dans le cadre de la préparation en cours de la loi sur la santé, 2<sup>ème</sup> volet, au principe d'égalité de traitement, pour que tous les habitants du canton puissent bénéficier du service appréciable des foyers de jour.

Sion, le 12 novembre 2009  
(09h10)

Camille Carron, député,  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
et cosignataires